Date d'édition : 18/08/2023



Référentiel de Paye



201396

Indemnité mensuelle allouée aux commissaires du Gouvernement, au greffier et au magistrat responsable du secrétariat de la CDBF

1. Identification

Code BJ	201396
Libellé bulletin de Paie	IND. MENSUELLE C.D.B.F.
Code PAY	1396
Libellé	Indemnité mensuelle allouée aux commissaires du Gouvernement, au greffier et au magistrat responsable du secrétariat de la CDBF
Référence	201396
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI009 - Cour des comptes
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	05/08/2007
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/01/2021
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201396_CC_IND_MENSUELLE_C.D.B.F..pdf \\ https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX$

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2007-1171 du 2 août 2007 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux membres et aux personnes qui prêtent leur concours à la Cour de discipline budgétaire et financière		PRMX0710674D
Arrêté du 2 août 2007 fixant le montant des indemnités pouvant être allouées aux membres et aux personnes qui prêtent leur concours à la Cour de discipline budgétaire et financière		BCFX0710675A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

Date d'édition : 18/08/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Participation à la Cour de discipline budgétaire et financière

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Commissaire du gouvernement en faisant fonction auprès Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) Avocat général en faisant fonction auprès Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) Magistrat responsable du secrétariat de CDBF Greffier de la CDBF

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - IND MENSUELLE CDBF

5.1 Expression métier

Le montant de l'indemnité mensuelle prévue à ces personnes est fixé à 250 euros.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Néant

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

Date d'édition : 18/08/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1396	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	0000	0000000	1
Indemnité mensuelle allouée aux commissaires du Gouvernement,	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

Commentaires

Code Taux 000-Taux mens. pers. effectuant travaux CDBF	

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui